



MICHEL SAPIN

JEAN-MICHEL BAYLET

CHRISTIAN ECKERT

MINISTRE DES FINANCES ET DES  
COMPTES PUBLICS

MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ ET  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

SECRETARE D'ÉTAT CHARGE DU  
BUDGET AUPRES DU MINISTRE DES  
FINANCES ET DES COMPTES  
PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 25 février 2016

N° 655

**Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et Christian ECKERT, secrétaire d'État chargé du Budget, annoncent le lancement de l'expérimentation de la certification des comptes au sein du secteur public local**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)<sup>1</sup> a prévu l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales et de leur groupements. Ces dispositifs sont destinés à garantir la régularité, la sincérité et la fidélité de leurs comptes.

Cette expérimentation doit permettre d'établir les conditions nécessaires à la certification des comptes du secteur public local. Au sein du secteur public, les comptes de l'État et de la sécurité sociale sont d'ores et déjà certifiés, de même que ceux d'un nombre croissant d'établissements publics nationaux. Cette expérimentation doit permettre d'établir les conditions nécessaires à la certification des comptes du secteur public local.

Pour les élus et les citoyens, la certification fournit une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité concernée. Elle constitue également un signal fort, notamment vis-à-vis des partenaires externes de la collectivité, sur la capacité de celle-ci à maîtriser ses risques en matière de production des comptes.

Pour les ministres, il s'agit d' « *une étape supplémentaire en faveur de la sincérité et de la transparence des comptes publics* . »

Cette expérimentation sera conduite sous l'égide de la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes. Les candidatures doivent être déposées avant le 8 août 2016 et toutes les informations utiles sont présentées sur le site [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr).

Lien direct : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/lexperimentation-certification-des-comptes-au-sein->

---

<sup>1</sup> Article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

[secteur-public-local-est-lancee](#)

**Contacts presse :**

Cabinet de Michel SAPIN : 01 53 18 41 13 [sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet de Jean-Michel BAYLET : 01 44 49 85 08

Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04 [sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr)